



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PV N°1 du 31 Août 2022

Présent(e)s :

M. Daniel RESSE (Président) - MM. Bruno FARINA – Gérard SCHALEBROODT.

Excusé(e)s :

Mme Marie-Jésus POUSSIER – M. Bernard MOUILLARD

Invité(e)s :

M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Mme Gladys ESPRIT – Mme Muriel FARCY

* * * * *

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours, dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

* * * * *

A noter qu'à compter de cette saison 2022/2023, les commissions départementales des compétitions libres section Seniors et Jeunes sont désormais réunies sous la dénomination « Commission Départementale de Gestion des Compétitions ».

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

- CDCLS N°16 du 22/04/2022 paru sur le site internet du DEF le 03/05/2022
- CDCLS N°17 du 06/05/2022 paru sur le site internet du DEF le 10/05/2022
- CDCLS N°18 du 17/05/2022 paru sur le site internet du DEF le 17/05/2022
- CDCLS N°19 du 20/05/2022 paru sur le site internet du DEF le 24/05/2022
- CDCLS N°20 du 24/05/2022 paru sur le site internet du DEF le 24/05/2022

- CDCLS N°21 du 02/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 03/06/2022
- CDCLS N°22 du 08/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 08/06/2022
- CDCLS N°23 du 16/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 16/06/2022
- CDCLS N°24 du 17/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 23/06/2022
- CDCLS N°25 du 28/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 28/06/2022 (modifié le 30/06/2022)
- CDCLS N°26 du 30/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 30/06/2022
- CDCLJ N°27 du 17/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 17/06/2022
- CDCLJ N°28 du 28/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 30/06/2022
- CDCLJ N°29 du 28/06/2022 paru sur le site internet du DEF le 30/06/2022

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

REFUS D'ENGAGEMENTS ET REPECHAGES

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1

C. ANDELLE PITRES :

Refus d'engagement de l'équipe du CA PITRES 1 par mail avec l'adresse officielle du club le 04/07/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique du CA PITRES,

- Dit repêcher St Sébastien F. 2 qui accède en Seniors départemental 1
- Dit repêcher F.C. Ezy sur Eure 1 qui accède en Seniors départemental 2
- Dit repêcher F.C. Ezy sur Eure 2 qui accède en Seniors départemental 3

C.S. BEAUMONTAIS :

Suite au repêchage de l'équipe du C.S. BEAUMONTAIS 1 en Régional 3, email de la L.F.N. le 13/07/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique de la L.F.N.,

- Dit repêcher F.C. Roumois Nord 1 qui accède en Seniors départemental 1
- Dit repêcher ENT. S. Normanville 2 qui accède en Seniors départemental 2
- Dit repêcher F.C. Plateau Nord 1 qui accède en Seniors départemental 3

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 2

AM. LAIQ. ST MICHEL EVREUX :

Refus d'engagement de l'équipe de l'AM. LAIQ. ST MICHEL EVREUX_1 par mail avec l'adresse officielle du club le 08/07/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique de l'AM. LAIQ. ST MICHEL EVREUX,

- Dit repêcher F.C. Serquigny Nassandres 2 qui accède en Seniors départemental 2

- Dit repêcher F.C Croth Marcilly 1 qui accède en Seniors départemental 3

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 3

AM. LAIQ. ST MICHEL EVREUX :

Refus d'engagement de l'équipe de l'AM. LAIQ. ST MICHEL EVREUX 2 par mail avec l'adresse officielle du club le 08/07/2022.

La commission,

Pris note du courrier électronique de l'AM. LAIQ. ST MICHEL EVREUX,

- Dit repêcher A.S. Criquebeuf Football 2 qui accède en Seniors départemental 3

A.S EPAIGNES :

Refus d'engagement de l'équipe de l'A.S EPAIGNES 1 sur Footclubs le 02/08/2022.

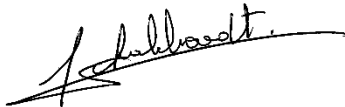
La commission,

Pris note du non-engagement de l'A.S EPAIGNES,

- Dit repêcher A.S. Manneville -St-Mards-Fourmeto 2 qui accède en Seniors départemental 3

* * * * *

*La Secrétaire
Gérard Schalebroodt*



*Le Président
Daniel Resse*

